

Infos Brèves - MORETTE

VIE COMMUNALE

Bulletin d'informations municipales de Morette - Juin 2020

Élections Municipales



Le nouveau conseil municipal en place depuis le 23 mai 2020.



Le mot du maire :

C'est avec une grande émotion que je m'adresse à vous pour ce premier mot du Maire.

Être Maire, c'est un grand honneur, une responsabilité lourde et exaltante mais c'est aussi, je pense une chance extraordinaire.

Un maire, c'est la personne à qui l'on vient parler, celui à qui l'on demande de célébrer son mariage, celui à qui l'on s'adresse pour des conseils, celui qui écoute, qui essaie de comprendre, qui explique, qui décide, qui explique pourquoi il a décidé. Celui sur qui tout le monde doit pouvoir compter en toutes circonstances. Aussi, je ne suis pas seul, je suis accompagné d'une équipe motivée qui a envie de s'investir, de mettre ses compétences et son énergie collective au service de notre village. Nous serons être à l'écoute de tous les Morettins. Nous allons travailler tous ensemble pour améliorer notre quotidien à Morette.

Je remercie les membres du conseil municipal précédent dont je faisais partie et avec qui j'ai apprécié de travailler ces six dernières années.

Enfin, je voudrais remercier de tout cœur les électrices et les électeurs qui nous ont accordé leur confiance.

Franck Doriol
Maire de Morette

Présentation et attributions / fonctions des conseillers municipaux :

1^{er} Adjoint aux travaux Mr Julien Roussel, 2^{ème} Adjointe au scolaire et social Mme Marie-Claire Geymond,
3^{ème} Adjointe aux finances : Mme Geneviève Torralba

Conseillers Municipaux :

Mr Joseph Albanese : Travaux
Mr Lionel Carlin : Agriculture, Sentiers, Charte forestière
Mr Eric Després : Environnement
Mme Caroline Eyssard Poncier : Correspondant Défense
Mme Liliane Muzelier : Scolaire
Mr Didier Trichard : Finances
Mr Bastien Sangiorgio : Syndicat scolaire

D'autres attributions intercommunales viendront s'ajouter aux fonctions des élus.

MAIRIE – Horaires d'ouverture.

La municipalité a décidé de modifier les horaires d'ouverture de la mairie. En effet, le taux de fréquentation de la mairie le samedi matin ne justifie pas que celle-ci soit ouverte un jour non ouvré.

Les nouveaux horaires d'accueil du public sont :

- Le mardi matin de 8h30 à 12h30,
- Le jeudi après-midi de 14h à 18h
- Les 1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 9h à 12h.

Pour les personnes justifiant l'impossibilité de venir à ces horaires, un rendez-vous sera possible un soir de semaine ou le samedi matin.

Mail : commune.morette@wanadoo.fr Tél : 04 76 07 81 58

Nouvel Employé Communal

Pour ceux qui n'ont pas eu la chance de le croiser à travers le village, nous vous présentons Mr Christopher Lamesta, notre nouvel employé communal. Après avoir obtenu son CAP de paysagiste au Lycée Horticole de Grenoble / Saint-Ismier, Christopher a travaillé dans plusieurs entreprises paysagères de la région, puis a effectué un remplacement de quelques mois à la commune de L'Albenc avant de nous rejoindre. La municipalité lui souhaite la bienvenue parmi son personnel.



Christopher Lamesta employé communal

COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé que les comptes rendus complets des conseils municipaux sont consultables sur le tableau d'affichage extérieur de la mairie ainsi que sur le site internet de la commune www.morette.fr ;

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020

Présents : Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Eric DESPRES, Franck DORIOL, Caroline EYSSARD PONCIER, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Madame Aude PICARD WOLFF nomme le secrétaire de séance et donne la présidence au doyen d'âge pour la délibération 2020-10 : Élection du maire :

M. Didier TRICHARD a été nommé secrétaire de séance.

Mme Marie-Claire GEYMOND a été nommé présidente de séance.

- DELIBERATION 2020 – 10 : Élection du maire

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

M. Franck DORIOL, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire.

- DELIBERATION 2020 – 11 : Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Décide, la création de 3 postes d'adjoints.

- DELIBERATION 2020 – 12 : Élections des adjoints

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

M. Julien ROUSSEL ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Premier adjoint au maire.

Mme Marie-Claire GEYMOND ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Deuxième adjointe au maire.

Mme Geneviève TORRALBA ayant obtenu la majorité est proclamée Troisième adjointe au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2020

Présents : Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Eric DESPRES, Franck DORIOL, Caroline EYSSARD PONCIER, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Mr Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

- DELIBERATION 2020 – 13 : Délégation de pouvoir au maire

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

la délégation à Monsieur le maire pour la durée de son mandat.

- DELIBERATION 2020 – 14 : Indemnité des élus

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat dès la date de prise en fonction, soit le 23 mai 2020 :

De ne pas fixer l'indemnité du Maire une indemnité inférieure au barème.

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique pour une commune de – de 500 habitants.

- DELIBERATION 2020 – 15 : Désignation des délégués au sein de TE 38

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Désigne M. Julien ROUSSEL délégué titulaire et M. Joseph ALBANESE délégué suppléant du conseil municipal au sein de TE38.

- DELIBERATION 2020 – 16 : Convention de servitude Enedis

Monsieur le Maire expose que la parcelle C numéro 27 0001 place Joseph Garavel va être impactée par des travaux pour établir à demeure une canalisation souterraine sur une longueur de 49 m dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Il demande au Conseil municipal de valider la convention de servitudes avec ENEDIS, pour que les travaux envisagés puissent être réalisés sur la propriété de la commune de Morette

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

De valider la convention de servitudes avec ENEDIS et autorise monsieur le maire à signer ladite convention.

- DELIBERATION 2020 – 17 : Commerce ambulant : autorisation de stationner et tarification

Le conseil municipal,

Suite à une demande d'emplacement hebdomadaire pour commerce de restauration à emporter.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

De fixer à 25 € la redevance mensuelle associée aux trois conditions suivantes :

- L'emplacement n'excédera pas 20 m² de surface au sol
- L'occupation sera d'une fois par semaine
- L'utilisateur bénéficiera d'un branchement électrique communal.

Chaque jour supplémentaire d'occupation sera facturé 10 €.

Cette redevance est payable en début de mois par chèque à l'ordre du Trésor Public .

- QUESTIONS DIVERSES :

- Points sur la reprise scolaire du 02 juin 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020

Présents : Mmes et MM. Joseph ALBANESE, Lionel CARLIN, Eric DESPRES, Franck DORIOL, Marie-Claire GEYMOND, Lyliane MUZELIER, Julien ROUSSEL, Bastien SANGIORGIO, Geneviève TORRALBA, Didier TRICHARD

Absents : Mme Caroline EYSSARD PONCIER (qui a donné pouvoir à Mr. Franck DORIOL)

Mr Julien ROUSSEL a été nommé secrétaire de séance.

- DELIBERATION 2020 – 18 : Décision modificative n°1

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de réaliser une décision modificative sur le budget primitif voté le 21 février 2020 par mouvements de crédits comme suit :

| Désignation | Diminution | Augmentation |
|--------------------------------|------------|--------------|
| Dépenses investissement | | |
| 2182/21 matériel de transport | | 20 000.00 |
| 231/21 imm. Corp. en cours | 20 000.00 | |
| | | |
| Dépenses fonctionnement | | |
| 60632/011 f. petit équipement | 8 000.00 | |
| 615231/011 voiries | 1 000.00 | |
| 623/011 publicité | 1 000.00 | |
| 6531/65 indemnités élus | | 10 000.00 |
| Total | 30 000.00 | 30 000.00 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative n°1.

- DELIBERATION 2020 – 19 : Désignation des délégués au sein du Syndicat Scolaire Intercommunal

Monsieur le Maire propose de désigner des nouveaux délégués pour représenter la commune au Syndicat Scolaire Intercommunal Cras - Morette - Chantesse - Vatilieu - Notre Dame de l'Osier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

- Madame Marie-Claire GEYMOND titulaire
- Monsieur Franck DORIOL titulaire
- Madame Lyliane MUZELIER suppléante
- Monsieur Bastien SANGIORGIO suppléant

- QUESTIONS DIVERSES :

Église Saint Julien : Le conseil municipal a validé le devis de la société Paccard concernant le remplacement du tintement de cloche n°1 pour un montant de 1 045 € HT.

Ecole de Morette : Le conseil municipal a validé l'achat d'un vidéoprojecteur interactif ainsi que deux ordinateurs pour l'école de Morette. Cet achat sera financé à 50 % par l'éducation nationale.

Mairie : Une modification des jours d'ouverture de la mairie au public a été décidé et seront désormais les jours suivant à compter du lundi 15 juin 2020 :

Mardi de 8h30 à 12h30

Mercredi de 09h00 à 12h00 (le 1^{er} et 3^{ème} mercredi du mois)

Jeudi de 14H00 à 18h00

Pour les personnes justifiant l'impossibilité de venir à ces horaires, un rendez-vous sera possible un soir de semaine ou le samedi matin.



Mesdames, Messieurs, chers administrés, le monde entier traverse une crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie du coronavirus. La France n'est pas épargnée et compte ses morts par milliers. La municipalité remercie tous les Morettins qui ont fait preuve de responsabilité lors du confinement, et leur demande de continuer à appliquer les consignes sanitaires. Les gestes barrières doivent être respectés lors des sorties, des visites à domicile, dans les commerces, au travail.

C'est tous ensemble que nous arriverons à vaincre le virus, en prenant nos responsabilités et en appliquant à la lettre les mesures de protections.

Merci à l'ancienne équipe municipale qui a assuré les distributions de masques de la région et de l'intercommunalité.

Merci aussi à M. Joseph Albanese qui a revisité une chanson et qui par le biais de la musique, nous a divertis tous les soirs du confinement en rendant hommage aux personnels soignants.

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

- Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique**
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir**
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter**
- Éviter de se toucher le visage**
- Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres**
- Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades**

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) **0 800 130 000** (appel gratuit)



Jo Albanese chantant sa chanson « on vous dit merci »

DU CÔTÉ DES ECOLES



Comme toutes les écoles de France, les écoles de Cras et Morette ont dû fermer le lundi 16 mars dernier en raison de la crise sanitaire liée au Coronavirus. Elles ont pu rouvrir partiellement avec des effectifs réduits depuis le mardi 2 juin. Sur Morette, les 2 classes ont accueilli des enfants 4 demi-journées par semaine. En ce qui concerne les enfants prioritaires, leur scolarité a été assurée sur la commune de Cras. Dès le 22 juin, la scolarité des élèves sera de nouveau proche de la normale sur 4 jours et sans temps périscolaire. La cantine sera ouverte.

Rentrée Scolaire 2020/2021

Pour la rentrée prochaine, les rythmes scolaires seront changés (décision prise par les 2 communes suite à la pandémie), la semaine passera à 4 jours au lieu de 4 jours et demi mais pourra être revue pour la rentrée 2021/2022.

Reprise de la cantine.

Reprise de la garderie jusqu'à 18h15 (mais pas de TAP)

Projet de l'année pour Morette.

- Acquisition de matériel de vidéoprojecteur interactif (avec l'aide du label numérique + 2 ordinateurs).
- Les classes seront rafraîchies.
- Pour les CM2 qui partent en 6^{ème} cette année, un livre leur sera offert pour la rentrée.
- Projet avec Espace Nature.



DU CÔTÉ DES AINES

Une réunion ouverte à tous est programmée le mardi 30 juin 2020 à 19 heures à la mairie de Morette, les personnes intéressées qui souhaitent intégrer l'encadrement des après-midis récréatifs, du repas des aînés, etc... sont les bienvenues. Merci de signaler votre présence à la réunion au secrétariat de la mairie.

Point sur les activités éventuelles pour l'année 2020/2021

Fixer les dates de réunion afin de garder une régularité de rencontre.

Pour les après-midis récréatifs, cela pourrait se faire à la salle des fêtes de Cras avec la possibilité de transport, la salle communale de Morette étant toujours en travaux.



Angèle Michel a fêté ses 100 ans

Notre doyenne Mme Angèle Michel a récemment fêté son 100^{ème} anniversaire à l'Ephad résidence Beausoleil à Mours-Saint-Eusèbe. Pour cette occasion, le CCAS et la municipalité ont tenu à lui offrir un joli bouquet de fleurs. Même si Angèle ne vit plus dans notre village, elle est dans le cœur de beaucoup de Morettins. D'ailleurs certains d'entre eux lui rendent régulièrement visite pour lui narrer les derniers potins de Morette.



RENOVATION DU BÂTIMENT MAIRIE

Suite à la crise sanitaire et au confinement, le chantier a pris du retard mais il a repris et avance de jour en jour comme vous pouvez le constater en passant devant la mairie. Depuis début juin, les travaux au premier étage sont en partie terminés et nous avons pu déménager la mairie afin de commencer la rénovation du rez-de-chaussée, l'accueil de la mairie se fait donc au 1^{er} étage. L'aile Est qui abrité le local de l'employé communal a été démoli, et la construction du bâtiment qui abritera la nouvelle chaufferie a débuté. Sur le parvis, les travaux sur les divers réseaux sont en cours.



Après la démolition de l'aile Est



Mairie au 1^{er} étage



Démolition de l'aile Est



Fondation de la future chaufferie



Journées internationales de lutte contre les ambrosies du 15 au 30 Juin 2020

Cette année, l'Observatoire des ambrosies, en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et le Ministère des solidarités et de la santé, organise **une série de webinaires chaque jour ouvré de 11h30 à 12h00 du 15 au 30 juin**. Le Réseau National de Surveillance Aérobiologique interviendra le mercredi 24 juin à 11h30 pour présenter le réseau de capteurs de pollens en France !

Retrouvez ici le programme : https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/programme_jda2020.pdf

Le lien unique de connexion est le suivant :

https://cnfpt-territoires.adobeconnect.com/ambrosie_juin2020/

Webinaires ouverts à tous : pas besoin de login ou mot de passe pour vous connecter pour ces sessions gratuites. Possibilité d'intervenir par tchat pendant la visio-conférence. **Venez nombreux pour participer à ces webinaires !**

Prévision de l'arrivée des pollens d'ambrosie : Grâce à son réseau de mesure et à son modèle de prévision, le RNSA informe de l'arrivée des premiers grains de pollen. **À ce jour, et compte tenu des conditions météorologiques qui ont régné depuis le début de l'année, le modèle de prévision du RNSA donne la date du 08**

août pour le premier jour où la concentration dans l'air de pollen d'ambrosie à feuilles d'armoise devrait être suffisante pour provoquer sur la région lyonnaise un risque d'allergie chez les personnes les plus sensibles. Ces dates peuvent être avancées de 3 à 4 jours au Sud de Lyon (moyenne vallée du Rhône), et retardées de 2 à 3 jours au Nord de Lyon (Nivernais, notamment). Le pic principal de pollen interviendra une vingtaine de jours plus tard.

Plateforme Signalement-Ambrosie : L'ambrosie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu majeur de santé publique qui requiert l'implication de tous, c'est pour cela qu'une plateforme interactive de signalement a été mise en place en 2014 !

Tout le monde peut donc participer à la lutte en signalant toute présence d'ambrosie aux autorités locales, par quatre canaux différents, disponibles sur www.signalement-ambrosie.fr :

- ✦ Par téléphone 0 972 376 888
- ✦ Par mail contact@signalement-ambrosie.fr
- ✦ Sur un site internet www.signalement-ambrosie.fr
- ✦ Sur une application Smartphone « Signalement-Ambrosie »

Les signalements effectués sont transmis « en direct » à la commune ou au référent ambrosie concerné qui coordonne les actions de lutte nécessaires pour éliminer l'ambrosie.

Contacts presse : Réseau National de Surveillance Aérobiologique, Le Plat du Pin, 69690 Brussieu ;

COMMENT PARTICIPER À LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

Sur SIGNALEMENT-AMBROISIE.FR, par téléphone au 0 972 376 888
ou par mail contact@signalement-ambrosie.fr. Application disponible sur Google Play et l'App Store

**VENEZ DECOUVRIR LES BURGERS DE SIMONE LE VENDREDI SOIR.
Elle vous accueille sur le parking du boulodrome.**



CHANGEMENT DE PLANING ET D'EMPLACEMENT !!

DESORMAIS RETROUVEZ LES BURGERS DE SIMONE

LES **VENDREDI** (MORETTE) & **DIMANCHE** (POLIENAS)

PASSEZ COMMANDE AU **06.50.57.16.34**

LES BURGERS DE SIMONE

Base commune : Steak bœuf 125GR OU steak végétal, salade, mayonnaise, cornichons

Accompagnement : Frites

| | |
|---|-----|
| Cheeseburger <i>cheddar, ketchup & moutarde</i> | 10€ |
| Le Vege <i>steak végétal, sauce curry, tomates, oignons rouges, chèvre frais</i> | 11€ |
| Le Simone <i>oignons rings, cheddar, sauce barbecue, moutarde, tomate, lard</i> | 12€ |
| Dauphinois <i>saint Félicien, noix, lard, moutarde & oignons confits</i> | 13€ |
| Le Mexico <i>guacamole, oignons rouges, sauce barbecue, pico de gallo, cheddar</i> | 13€ |

Supplément *Lard (+0.50€) / Cheddar (+0.50€) / steak (+2.50€)*



Déchèteries, horaires d'ouverture

à Saint-Quentin sur Isère

- lundi de 14h à 18h
- mercredi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

ZA du Gouret
38210 Saint-Quentin sur Isère
tél 04 76 38 66 03

à Saint-Sauveur

- Lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h
- Mardi et Vendredi de 13h30 à 18h
- Samedi de 9h à 18h

Route de la Croix de May
38160 Saint-Sauveur
tél 04 76 38 66 03

à Vinay

- Lundi, mercredi et jeudi de 13h30 à 18h
- Mardi et vendredi de 13h30 à 18h
- Samedi de 9h à 18h

ZA les levées
38470 Vinay
tél 04 76 38 66 03

Attention, les 3 déchèteries sont fermées les jours fériés



Nuisances sonores



Travaux

Concernant les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils de forte intensité sonore (tondeuse, débroussailleuse, voiture, moto, perceuse, raboteuse...) les travaux peuvent être effectués :

- les jours ouvrables, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- les samedis, de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- les dimanches et les jours fériés, de 10h à 12h.



Chiens

Un chien qui aboie est un chien qui parle, qui exprime un besoin, une frustration, ou encore qui vous avertit d'un danger ou qui essaie de l'éloigner. Dans la plupart des cas, l'aboiement est donc justifié, même si le maître ne le comprend pas toujours ! Et bien que parfois cet aboiement soit un peu excessif ou inutile, il est relativement simple d'apprendre au chien à se maîtriser. Mais certains chiens sont hypersensibles, anxieux ou mal sociabilisés. Et là il s'agit de problèmes psychologiques plus difficiles à régler, qui nécessiteront le recours à un professionnel.

Le bruit d'un chien qui aboie dans le voisinage peut être légalement considéré comme une nuisance sonore, voire comme une nuisance extrême, ce qui fait partie de ce que l'on appelle " les troubles anormaux de voisinage". Toutefois, pour être ainsi reconnu, il doit correspondre à la description de la nuisance sonore donnée dans l'article R1336-5 du Code de la Santé Publique : "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la

santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité." **Un chien qui aboie tout le temps est donc considéré par la loi comme une nuisance sonore.** Par contre, des aboiements "normaux" (ni trop forts, ni trop fréquents) ne sont pas considérés comme condamnables.

Que faire contre la nuisance du chien du voisin qui aboie ? Le propriétaire du chien qui aboie est responsable de cette nuisance, mais il est conseillé de tenter de régler la situation par le dialogue, et il est quand même plus acceptable de réitérer si besoin la demande plutôt que de passer immédiatement à des recours légaux. Si les aboiements ne cessent pas à court ou moyen terme et qu'il n'y a aucune amélioration, vous pouvez lui envoyer en premier lieu une simple lettre rappelant la législation sur ce sujet, puis une lettre recommandée avec accusé de réception pour lui signifier à nouveau de faire cesser ces aboiements dérangeants.

La mairie de la commune est garante du respect de la réglementation. Il est donc possible de vous y rendre pour demander une intervention de la gendarmerie.

VIE ASSOCIATIVE

Communiqués des associations



Des nouvelles de l'association des 7 collines...

Nous espérons que vous avez passé le meilleur confinement possible.

Pour notre association, ce sera presque une année blanche. Du fait des travaux à la mairie certains de nos rendez-vous habituels sont impossibles à réaliser mais nous en maintenons quelques un :

Le dimanche 28 juin, c'est le moment d'avoir des boules ! La pétanque aura bien lieu et sera suivie de son apéro habituel à 1€. Rendez-vous à 9h30 sur le terrain de boules municipal.

Le samedi 5 septembre, nous ferons du pain. Rendez-vous au four sous l'église à 11h30

Nous espérons vous revoir à ces occasions !

L'ensemble des associations de Morette vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

ETAT CIVIL



Naissance :

Kiara, Evelyne, Danièle BOUCHET née le 7 janvier 2020 à Voiron.



Décès :

Mr Edmond, André, Marie GIRIN décédé le 2 février 2020 à Voiron.

Mme Elisabeth, Gabrielle PASCAL-VALETTE née ALLIBE décédée le 24 avril 2020 à Rives.

Vous souhaitez nous faire part d'une suggestion, partager une information susceptible d'intéresser les habitants de Morette : soumettez-nous votre proposition en l'envoyant à : commune.morette@wanadoo.fr.

Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58

Responsable de publication : Franck Doriol

Ne pas jeter sur la voie publique